

SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD
Rue du Commerce
63230 PONTGIBAUD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2013



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2013

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaurmur Pontgibaud pour l'exercice 2013.

1.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 22 communes et 3 Communautés de Communes, la Communauté de Communes de Volvic Sources et Volcans (par substitution aux communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans (par substitution aux communes de Bromont Lamothe, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Montfermy, Pontgibaud, Saint Jacques d'Ambur et Saint Pierre le Chastel) et la Communauté de communes de Manzat (par substitution aux communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons).

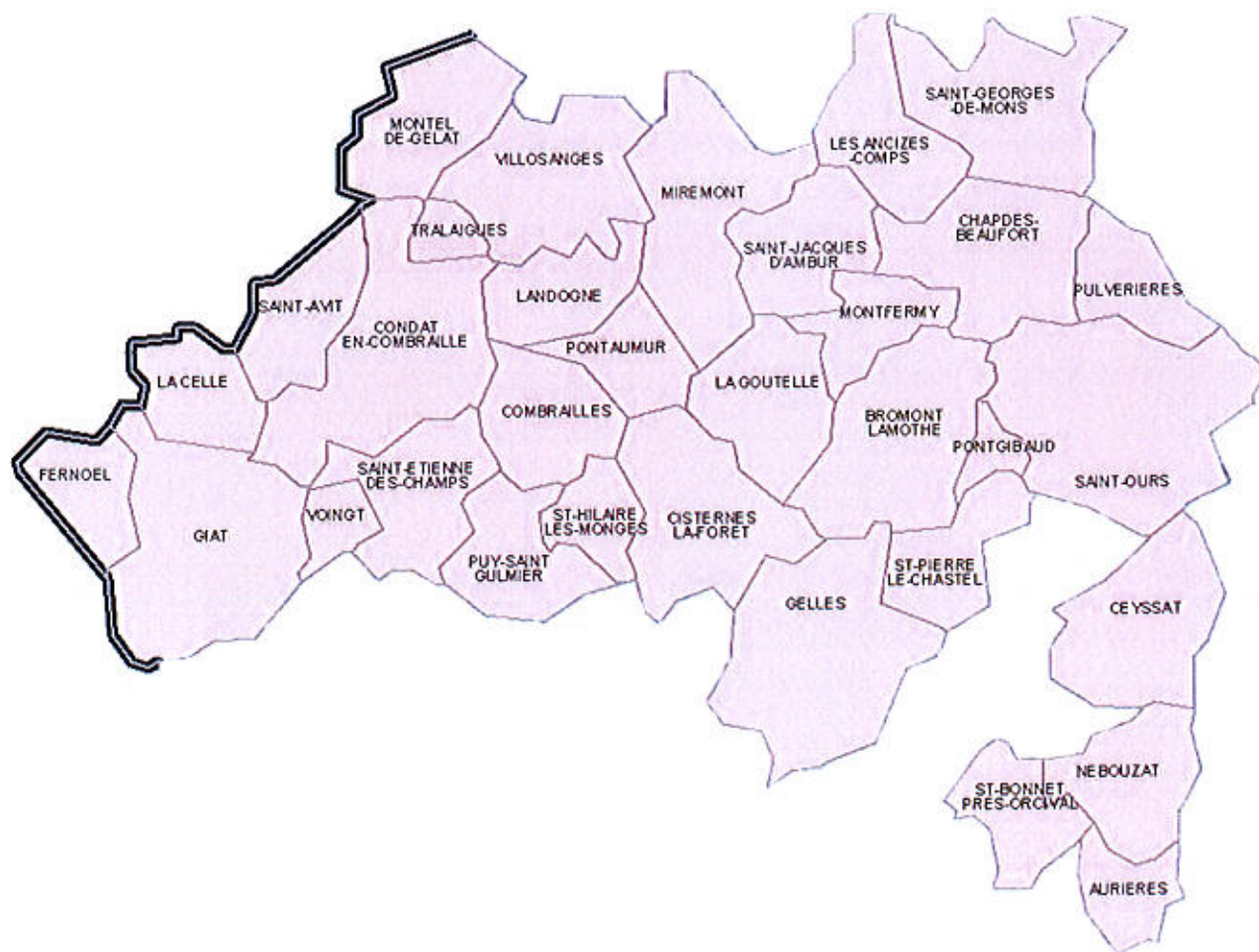
Le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 413 habitants.

Le SICTOM est compétent en collecte et traitement des déchets ménagers. Le SICTOM assure la collecte et le traitement (enfouissement), prestation assurée en partie par des entreprises dans le cadre de marchés publics.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE 2007, publiée au 1^{er} janvier 2014) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2014
ANCIZES-COMPS	1 763
AURIERES	336
BROMONT-LAMOTHE	974
CELLE	86
CEYSSAT	657
CHAPDES-BEAUFORT	1 028
CISTERNES-LA-FORET	480
COMBRAILLES	223
CONDAT-EN-COMBRAILLE	472
FERNOEL	131
GELLES	901
GIAT	874
GOUTELLE	628
LANDOGNE	235
MIREMONT	324
MONTEL-DE-GELAT	512
MONTFERMY	210
NEBOUZAT	799
PONTAUMUR	732
PONTGIBAUD	716
PULVERIERES	382
PUY-SAINT-GULMIER	139
SAINT-AVIT	258
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	454
SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	146
SAINT-GEORGES-DE-MONS	2 100
SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	101
SAINT-JACQUES-D'AMBUR	286
SAINT-OURS	1 605
SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	367
TRALAIGUES	85
VILLOSANGES	359
VOINGT	50
TOTAL	18 413





1.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2013		Compétences transférées		
		Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collectes OMR	☒	1983	☐	.../.../...	...
Collectes sélectives	☒	1983	☐	.../.../...	...
Déchèterie	☒	1983	☐	.../.../...	...
Traitement	☒	1983	☒	.../.../...	Partiellement transférée au VALTOM (Tri et travaux nouveaux casiers ISDND)

1.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte traditionnelle des ordures ménagères	Prestation de service	1/10/2009	31/12/2013	SITA MOS
Collecte sélective des emballages en sacs jaunes	Prestation de service	1/10/2009	31/12/2013	SITA MOS
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2014	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert et traitement des déchets recyclables)	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2014	ECHALIER CHIMIREC
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			ECHALIER
Stockage en Centre d'Enfouissement Technique	Régie			

1.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	0,15 ETP
Agents du / des prestataires	7,9 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4 ETP
Agents du/ des prestataires	0 ETP

1.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	Plastic Omnium
Fourniture de bacs de collecte sélective	Plastic Omnium
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	Plastic Omnium

Reçu à la Sous-Préfecture de
21 JUIL. 2014
 Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

1.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1^{er} octobre 2009. La gestion des bas de quais (transfert et traitement de certains déchets recyclables ou dangereux) est toujours assurée en prestation privée.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014
Giat	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014
Pontaumur	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2014

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

En 2013, le territoire du SICTOM bénéficie en général d'une collecte en bacs de regroupements des ordures ménagères et quelques bacs individuels.

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud assure uniquement 2 collectes en porte à porte :

- la collecte des ordures ménagères des bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons.
- la collecte des sacs jaunes (emballages recyclables) pour les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont.

Les emballages issus de la collecte sélective au porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri d'Echalier à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
 - les papiers et cartons d'emballages,
 - les bouteilles et flacons en plastique,
 - les briques alimentaires,
 - les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels ont été proposés aux usagers au 1^{er} semestre 2013. La collecte est donc réalisée depuis seulement en bacs.



II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette optimisation des fréquences de collecte va aussi permettre le développement de nouvelles communes en collecte sélective de proximité pour les emballages recyclables :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au vendredi entre 4h et 12h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs jaunes (Les Ancizes, Bromont Lamothe, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurmur, Pontgibaud, Pulvérières, Miremont, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches), tous les 15 jours. Toutes les autres communes bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2012	2013	Évolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 761 t (257,99 kg/hab)	4545 t (246,84 kg/hab)	- 4,54 %
Collecte sélective sur 17 communes (11 170 en 2013, 9 500 hab en 2012)	415 t (43,68 kg/hab desservi) (22,49 kg/hab SICTOM)	518 t (46,37 kg/hab desservi) (28,13 kg/hab SICTOM)	+ 24,82 %
Total	5176 t	5063 t	- 2,18 %

Début 2013, le SICTOM a développé la collecte sélective de proximité en bacs jaunes de regroupement sur les 5 bourgs des communes, d'Aurières, Ceysnat, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Pierre le Chastel.

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre).

Le SICTOM assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER (63).

47 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (46 colonnes) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2013	2012	2013	Evolution
Verre	Une centaine	512 t (27,74 kg/hab)	490 t (26,61 kg/hab)	- 4,30 %
Papier-carton	47	205 t (11,11 kg/hab)	181 t (9,83 kg/hab)	- 11,71 %
Corps creux divers	47	46 t (2,49 kg/hab)	40 t (2,17 kg/hab)	- 13,04 %
Huile moteur	47	11 t	13 t	+ 18,18 %
TOTAL		774 t	724 t	- 6,46 %

Les résultats de collecte en Apport Volontaire diminuent au profit du déploiement de la collecte sélective de proximité en bacs jaunes.



Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2013. Ces tonnages totaux par produits ont ensuite été divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant pour l'année 2013

Communes	Pop	JOURNAUX - CARTONS		CORPS CREUX		VERRE	
		Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	336	5 055	15.04	910	2.71	8 760	26.07
BROMONT LAMOTHE	974	10 275	10.55	1 555	1.60	18 270	18.76
CEYSSAT	657	6 505	9.90	2 060	3.14	18 195	27.69
CHAPDES BEAUFORT	1 028	11 210	10.90	2 915	2.84	26 635	25.91
CISTERNES LA FORET	480	5 830	12.15	1 595	3.32	10 505	21.89
COMBRAILLES	223	1 805	8.09	535	2.40	4 020	18.03
CONDAT EN CLLES	472	6 060	12.84	1 335	2.83	8 115	17.19
FERNOEL	131	2 850	21.76	695	5.31	3 110	23.74
GELLES	901	6 240	6.93	1 195	1.33	20 665	22.94
GIAT	874	6 425	7.35	885	1.01	31 590	36.14
LA CELLE D'AUVERGNE	86	900	10.47	355	4.13	2 245	26.10
LA GOUTELLE	628	4 050	6.45	1 015	1.62	10 875	17.32
LANDOGNE	235	2 905	12.36	795	3.38	5 275	22.45
LES ANCIZES COMPS	1 763	26 235	14.88	3 635	2.06	73 390	41.63
MIREMONT	324	7 055	21.77	2 095	6.47	16 340	50.43
MONTHEL DE GELAT	512	5 980	11.68	1 305	2.55	11 140	21.76
MONTFERMY	210	3 780	18.00	820	3.90	3 740	17.81
NEBOUZAT	799	5 175	6.48	1 405	1.76	18 185	22.76
PONTAUMUR	732	17 355	23.71	3 440	4.70	29 290	40.01
PONTGIBAUD	716	0.00	0.00	0.00	0.00	24 620	34.39
PULVERIERES	382	1 870	4.90	370	0.97	7 895	20.67
PUY ST GULMIER	139	1 740	12.52	370	2.66	3 130	22.52
SAINT AVIT	258	4 940	19.15	1 045	4.05	5 585	21.65
ST BONNET PRES ORCIVAL	454	4 955	10.91	1 050	2.31	12 170	26.81
ST ETIENNE DES CHAMPS	146	1 610	11.03	460	3.15	3 530	24.18
SAINT HILAIRE LES MONGES	101	1 905	18.86	510	5.05	2 820	27.92
SAINT JACQUES D'AMBUR	286	5 545	19.39	1 680	5.87	9 225	32.26
SAINT OURS LES ROCHES	1 605	14 425	8.99	3 345	2.08	48 410	30.16
SAINT PIERRE LE CHASTEL	367	2 110	5.75	705	1.92	5 755	15.68
ST GEORGES DE MONS	2 100	0.00	0.00	0.00	0.00	35 755	17.03
TRALAIGUES	85	1 510	17.76	420	4.94	2 040	24.00
VILLOSSANGES	359	4 180	11.64	980	2.73	7 530	20.97
VOINGT	50	680	13.60	150	3.00	1 165	23.30
Moyenne SICTOM	18 413	181 160	9.84	39 630	2.15	489 975	26.61

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaurmur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchoix.

II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaurmur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM mise en place en 2010.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.



II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2012(en tonnes)	2013(en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	1 139	1 208	+ 6,06 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	531	570	+ 7,34 %
	Ferrailles	125	102	- 18,40 %
	Gros cartons	169	176	+ 4,14 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Textile	31	27	+ 12,90 %
	Pneus	25	48	+ 92,00 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie			
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	4,11	5,07	+ 23,36 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	133,08	147,16	+ 10,58 %
	- Gros électroménager hors froid	37,90		
	- Gros électroménager froid	28,00		
	- Ecran	41,30		
	- Petit appareil en mélange	25,90		
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents			
	Cartouches encre	néant	néant	néant
	Gravats valorisés en ISDND	705	702	- 0,43%
	DIB valorisés	néant	néant	néant
	Sous total	2 862,62	2 987,38	+ 4,36 %
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	0	0	
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	859	946	+ 10,13 %
	Déchets toxiques	53	36	- 32,08 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,59	0,44	- 27,42 %
	Sous total	912,59	981,74	+ 7,58 %
Total des apports		3 775,21 t	3 969,12 t	+ 5,14 %
		204,57 kg/hab.	215,55 kg/hab.	

II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 705 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
705 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place à l'été 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Afin d'homogénéiser les données, il est arrêté qu'1 litre de DASRI qu'ils soient coupants, tranchants ou déchets mous est équivalent à 0,16 kg.

Type d'emballages	2012	2012	Evolution
tonnes	0,59	0,44	- 25,42 %



II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

II.1.6.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte par les bennes délocalisées a disparu ces dernières années au profit de la collecte en déchèteries qui favorise le tri. La dernière benne à encombrants délocalisée à Chapdes Beaufort a été retirée en septembre 2011.

II.1.6.b. Quantités collectées

Quantités	2011	2012	2013
Tonnes	43	0	0
kg/hab/an	2,33	0	0

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Le SICTOM n'est pour l'instant pas concerné par le transfert de ses ordures ménagères résiduelles, elles sont acheminées directement par les Bennes à Ordures Ménagères sur l'ISDND de Miremont.

II.3. Le traitement

II.3.1. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008 autorisant la poursuite et l'extension de l'exploitation.

Sont enfouis à l'ISDND de Miremont :

- les ordures ménagères résiduelles du SICTOM (après collectes sélectives),
- les bennes encombrants et gravats des déchèteries du SICTOM,
- des ordures ménagères et des encombrants du SICTOM des Combrailles,
- des déchets industriels banals.

L'exploitation du centre, gérée en prestation privée depuis des années, a été reprise en régie depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le SICTOM a fait réaliser des travaux liés à l'exploitation en sous alvéoles de l'avéole 2 du casier n°2.

II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne)

Le tonnage annuel autorisé est de 15 000 tonnes.

On observe une diminution des tonnages de DIB. Le SICTOM a accepté une grande partie des ordures ménagères et encombrants du SICTOM des Combrailles, suite à la fermeture du centre de Stockage de déchets de Saint Eloy les Mines.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2012	2013	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles	4 761	4 545	- 4,54 %
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	859	946	+ 10,13 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets industriels banals	3 951	2 365	- 40,14 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		9 571	7 856	- 17,92 %

Provenant hors du périmètre de l'EPCI

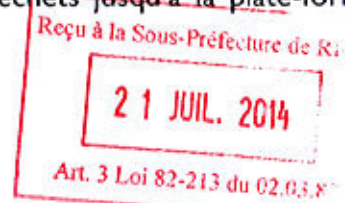
		2012	2013	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles (SICTOM des Combrailles et SBA)	1 809	3 686	+ 103,76%
	Déchets bennes encombrants et déchèteries (SICTOM des Combrailles et SBA)	550	1 014	+ 84,36 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets industriels banals	330	432	+ 30,91 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		2 689	5 132	+ 90,85 %
TOTAL DECHETS ENFOUIS		12 260	12 988	+ 5,94 %

II.3.2. La valorisation biologique

II.3.2.a. La plateformes de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

Cela permet de réduire considérablement le transport de ces déchets jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63).



En 2013, la quantité de déchets verts déposés est de **1 422 tonnes**.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours.

Quantités entrantes (en tonne)

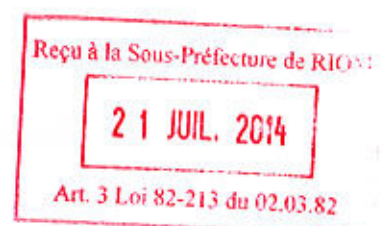
	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2012	2013	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1 139	1 208	+ 6,06 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	34,20	30,65	- 10,38 %
Déchets verts des particuliers	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	81,09	0	-
Déchets verts des professionnels	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	183,28	183,59	+ 0,17 %
TOTAL DECHETS VERTS				1 437,49	1 422,24	- 1,06 %

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM développe la pratique du compostage individuel. Ainsi 84 composteurs ont été distribués 2013 (rappel 2012 : 102 composteurs distribués).

II.3.3. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	Puteaux (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR	Joze
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	SRRHU	SRRHU	Courbevoie (92)
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	Papeteries Giroux	Olliergues
Encombrants	Enfouissement	SICTOM	SICTOM	Miremont
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Tubes néons ampoules	Valorisation		RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPRETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	National
DASRI	Incinération	CHIMIREC		



II.3.4. Le centre de tri

II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	Papeteries Giroux	Olliergues
		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Packaging	La Plaine st Denis (93)
		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Verrerie Puy Saint Romain

II.3.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2012	2013	Evolution
Journaux Magazines	322,57	446,65	+ 38,47 %
Carton	162,91	98,18	- 39,73 %
Briques alimentaires	2,59	2,58	- 0,39 %
Bouteilles plastique PET/PVC	37,19	39,17	+ 5,32 %
Bouteilles plastique PEHD	12,69	12,52	- 1,34 %
Emballage acier	14,55	16,00	+ 9,97 %
Emballage alu	0,72	0,93	+ 29,17 %
Refus	106,68	118,02	+ 10,63 %
Freinte de 1%	4,15	5,18	+ 24,82%
Total	664,05	739,23	+ 11,32 %

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des organismes agréés pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 90 €,
 - d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.
- Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 47€.

Soit par exemple :

- foyer 1 personne : 137 €
- foyer 2 personnes : 184 €
- foyer 3 personnes : 207,50 €
- foyer 4 personnes et plus : 231 €
- Résidences secondaires : 184 €...

Les critères sont joints en annexe.

Modalités de financement	Montant en 2012	Montant en 2013
REOM classique	1 967 808 €	2 063 365 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

Un coût d'accès est également prévu pour les DIB apportés directement à l'ISDND de Miremont.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages : La Société ECO-EMBALLAGES,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport volontaire ou en déchèterie,
- Des aides, subventions du conseil général ou de l'ADEME ou participation du VALTOM,
- Par les recettes d'enfouissement de DIB.



III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2013 : 2 405 764 € (sans résultat reporté N-1)

Les prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers le sont à l'article 611 pour un montant de 1 349 812 €

dont les principales :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 25 696 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 28 700 €
- Collecte des sélectives des emballages en Porte à Porte – SITA MOS : 182 699 €
- Tri des emballages collectés en Porte à Porte et en P.A.V – VALTOM : 90 632 €
- Transfert des collectes en Porte à Porte au centre de tri – Ets ECHALIER : 14 287 €
- Transfert des bennes des déchèteries et traitement du bois – Ets ECHALIER : 94 187 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD : 2825 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux et DASRI – CHIMIREC : 35 609 €
- Collecte des ordures ménagères – SITA MOS : 499 212 €
- Transport des lixiviats sur la station d'épuration de Riom - VALVERT : 213 542 €
- Traitement des lixiviats sur la station d'épuration de Riom – Lyonnaises des eaux : 129 835 €

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2013 : 2 975 880 € (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 063 365 €
- Recettes enfouissement DIB (gestion en régie SICTOM) : 532 714 €
- Remboursement emprunt casier n°2 ISDND par le VALTOM : 66 216 €
- Subvention ADEME, Participation Haut Pays Marchois (déchèterie de Giat)... : 32 260 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : 213 332 €

dont :

- Aides versées par Eco-Emballages (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 107 460 €
- Aides versées par OCAD3E / recylum : 6 929 €
- Aides versées par ECO FOLIO pour Journaux Magazines : 11 645 €
- Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 15 214 €
- Vente des bouteilles plastiques (garantie de reprise) - Valorplast : 10 754 €
- Vente de l'acier et de l'aluminium et du carton – Echaliér et regéal : 6 500 €
- Vente cartons et ferrailles collectés en déchèteries : 27 869 €
- Revente Papier et Journaux magazines collecte sélective : 26 961 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	107 460 €
	Ventes de matériaux	71 074 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(via la REOM)
	DEEE	6 929 €
	Ventes de matériaux	27 869 €
	Accès communes extérieures	16 490 €
PROFESSIONNELS	(Apport DIB centres de traitement, ...)	532 714 €

Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages :

- ☐ Eco-Emballages ☐ Adelphe
☐ barème C ☐ barème D ☒ barème E

Date de signature : 5 juillet 2011

Identification du signataire : ☒ Vous ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :

Option « Filière » : aluminium, briques alimentaires et plastiques

Option « Fédération » : cartons et acier : ECHALIER SA

Option « Individuelle »

Pour les imprimés (EcoFolio) :

☒ oui ☐ non

Date de signature : 20 octobre 2008

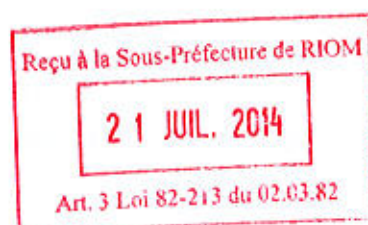
Identification du signataire : ☒ Vous ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :

- ☐ Ecologic ☒ Ecosystème
☐ ERP ☐ Recylum

Date de signature : 14 août 2009

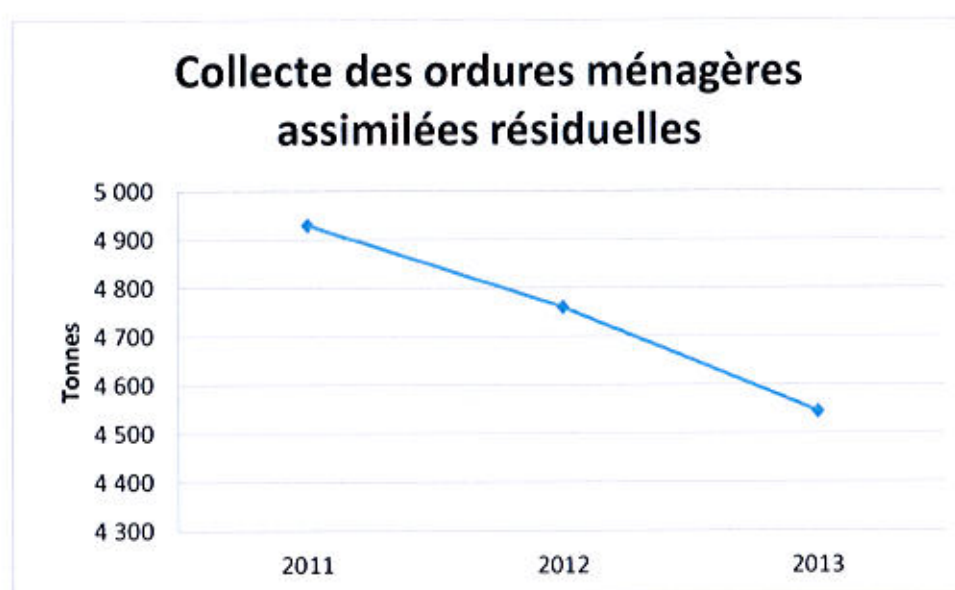
Identification du signataire : ☒ Vous ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)



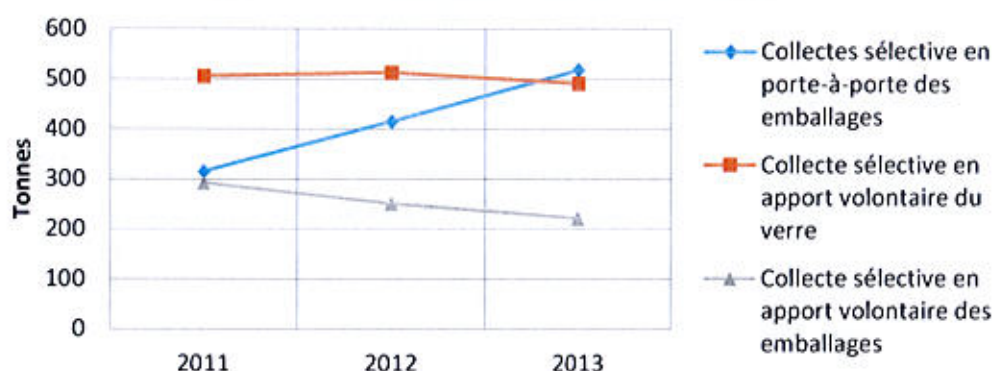
IV LES CHIFFRES CLES

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2011	2012	2013
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (tonnes)	4 930	4 761	4 545
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (kg/hab/an)	267,34	257,99	246,84
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	315	415	518
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	17,08	22,49	28,13
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	505	512	490
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,38	27,74	26,61
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	240	205	181
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	13,01	11,11	9,83
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	52	46	40
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,82	2,49	2,17
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	9	11	13
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,49	0,60	0,71
TOTAL (en tonnes)	6 051	5 950	5 787
TOTAL (kg/hab/an)	328,12	322,42	314,29
Taux de valorisation	18,52 %	19,83 %	21,46 %



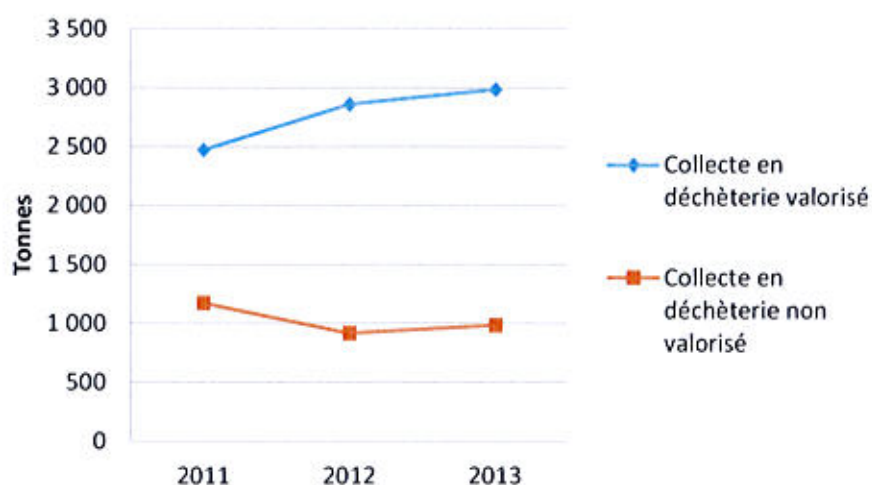
Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire d'emballages



IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2011	2012	2013
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 474	2 862	2 987
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	134,20	155,12	162,22
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	1 170	912	982
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	63,48	49,45	53,33
TOTAL (en tonnes)	3 645	3 775	3 969
TOTAL (en kg/hab/an)	197,68	204,57	215,55
Taux de valorisation	67,89%	75,83 %	75,26%

Quantités collectées en déchèterie



Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

21 JUIL. 2014

Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

IV.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

	2011	2012	2013
Collecte en bennes (non valorisé) (tonnes)	43	0	0
Collecte en bennes (non valorisé) (kg/hab/an)	2,39	0	0

IV.4. Quantités totales (en tonnes)

	2011	2012	2013
Déchets valorisés	3 595	4 051	4 229
Déchets non valorisés	6 143	5 673	5 527
TOTAL	9 739	9 725	9 756

IV.5. Quantités totales (en kg/hab/an)

	2011	2012	2013
Déchets valorisés	194,91	219,55	229,67
Déchets non valorisés	333,15	307,44	300,17
TOTAL	528,06	526,99	529,84
Taux de valorisation	36,91%	41,66 %	43,35%

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1 . Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

- Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets,
- Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (84 composteurs distribués),
- Continuité du compostage en pied d'immeuble sur certaines résidences OPHIS des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons (le bois des besses, le chant des sables et lotissement du bourg).
- Mise en place d'actions du Programme local de Prévention
- Mise à disposition de gobelets réutilisables pour les associations du territoire
- Opération Stop Pub (proposition d'autocollants et mise à disposition dans les mairies)

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Amélioration et densification du réseau de collecte du biogaz lors de l'exploitation des sous alvéoles de l'alvéole n°2 du casier n°2 et combustion en torchère.

V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral (suivi Substances Dangereuses et réalisation de l'IBGN début 2012).

V. 1.4. Protection des paysages

- Exploitation par sous alvéole de l'alvéole n°2 du casier n°2, avec couverture temporaire.
- Entretien et fauchage des espaces verts,
- Lutte contre les envols avec mise en place de filets et couvertures périodiques du casier.

V.2. Information et surveillance

Les maires et délégués des communes adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaurmur Pontgibaud par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors de l'Assemblée Générale, puis transmis aux communes ou communauté de communes par voie dématérialisée.

Chaque année, le SICTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSION

Les principales évolutions en 2013 :

- Certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont et mise en place d'un système de management environnemental
- Exploitation de l'alvéole n°2 du casier n° 2 de l'ISDND,
- Collecte sélective de proximité des emballages : Aurières, Ceyssat, Nébouzat, Saint Bonnet Près Orcival, Saint Pierre le Chastel
- Mise en route des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers,
- Organisation du service de collecte des ordures ménagères en régie pour le 1^{er} janvier 2014



- Construction du quai de transfert (VALTOM) et des garages du SICTOM sur Saint Ours les Roches.

Les projets du SICTOM 2014

- Continuité de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont,
- Collecte des ordures ménagères en régie pour le 1^{er} janvier 2014
- Exploitation du quai de transfert du VALTOM sur Saint Ours les Roches
- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers.

A Pontgibaud, le 11 juillet 2014.



Le Président du SICTOM,

Laurent BATTUT